



**PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME**

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **Projet d'un parc éolien sur les communes de VILLENEUVE LA COMTESSE et VERGNÉ**

Il sera procédé du **Lundi 11 mars 2019 au vendredi 12 avril 2019 inclus, soit durant 33 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de Cinq machines sur les communes de VILLENEUVE LA COMTESSE et VERGNÉ, déposée par la Société FERME ÉOLIENNE DES TERRES DU PRÉ RENÉ.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société FERME ÉOLIENNE DES TERRES DU PRÉ RENÉ, dont le siège se situe au 20 avenue de la Paix 67000 STRASBOURG, Tel : 05 55 48 38 97.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr) et seront consultables sur le site internet de la Préfecture et seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE 15 route Nationale 17330 VILLENEUVE LA COMTESSE, à la mairie de VERGNÉ 10 route de la Gare 17330 VERGNÉ, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public, mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE lundi, mercredi, vendredi de 14h00 à 17h00, mairie de VERGNÉ mardi, jeudi de 09h00 à 12h00.

En ces lieux, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Raphaël DELLE-CASE, Fonctionnaire de police en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE, à la mairie de VERGNÉ, dans les conditions suivantes :

- VILLENEUVE LA COMTESSE : lundi 11 mars 2019 de 15h00 à 18h00
- VERGNÉ : mardi 12 mars 2019 de 09h00 à 12h00
- VERGNÉ : mardi 26 mars 2019 de 09h00 à 12h00
- VILLENEUVE LA COMTESSE : mercredi 27 mars 2019 de 15h00 à 18h00
- VERGNÉ : jeudi 11 avril 2019 de 09h00 à 12h00
- VILLENEUVE LA COMTESSE : vendredi 12 avril 2019 de 15h00 à 18h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation unique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société FERME ÉOLIENNE DES TERRES DU PRÉ RENÉ.

Copie des rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), à la Préfecture des Deux-Sèvres, à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT, à la Sous-Préfecture de SAINT JEAN D'ANGELY, à la mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE et à la mairie de VERGNÉ, pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.